

CHARTRE DE LA BIBLIOGRAPHE BOURGUIGNONNE

ET DU SYSTÈME D'INFORMATION HiBou DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE DIJON

1) Définition générale

La *Bibliographie bourguignonne* éditée par la Société des Annales de Bourgogne *est* une sélection de travaux documentaires relatifs à la Bourgogne élaborée à partir de la Base bibliographique bourguignonne de la Bibliothèque municipale de Dijon.

2) Base bibliographique bourguignonne et système HiBou

La Base bibliographique bourguignonne *est* une base documentaire relative à la Bourgogne : elle saisit les références des ouvrages et des articles diffusés (documents imprimés, sonores, audiovisuels, électroniques et informatiques) traitant d'un *sujet* bourguignon depuis la protohistoire jusqu'à nos jours. Ces références sont localisées dans les 25 établissements du réseau CRL (Centre régional du Livre de Bourgogne) qui les conservent.

La Base bibliographique bourguignonne *n'est pas* le catalogue cumulatif des fonds locaux et régionaux des établissements sis en Bourgogne actuelle : ceux-ci ont chacun leur façon de gérer leurs fonds, d'en définir le contenu, le traitement, la mise à disposition.

Le système d'information HiBou de la Bibliothèque municipale de Dijon vise à faciliter et améliorer les recherches en articulant entre elles différentes bases de données constituées autour de l'Histoire de la Bourgogne. Outre la base bibliographique, il propose :

- le plan de classement de la Bibliographie bourguignonne ;
- R.A.B.U.T.IN, Répertoire d'Autorités Bourguignonnes Unifié en Thesaurus INformatisé, dictionnaire biographique, assise de l'indexation et en outre, guide des acquisitions du Fonds Bourgogne de la Bibliothèque municipale de Dijon.

- dossiers de presse et dossiers factices ;
- documents iconographiques ;

...

3) Des limites géographiques

La Bourgogne au cours de l'histoire a compris des territoires divers qui ne sont plus dans l'actuelle région administrative éponyme : la Base bibliographique bourguignonne suit la géographie historique, elle est ouverte, par exemple, pour l'histoire politique médiévale aux royaumes burgondes et aux états bourguignons, pour l'histoire religieuse au diocèse de Langres jusqu'en 1731, etc.

4) Des limites documentaires

La Base bibliographique bourguignonne ne recense pas

a) les sources primaires : actes royaux, arrêts des cours souveraines, factums, lettres pastorales et mandements épiscopaux, textes réglementaires, documents administratifs, bulletins corporatifs et syndicaux, rapports des associations, statistiques, ... ;

b) les ouvrages généraux de référence (dictionnaires, encyclopédies, guides, ...) ;

c) les collections spéciales (cartes, estampes, manuscrits, monnaies, ...) ;

d) les prospectus publicitaires, dépliants touristiques, répertoires commerciaux, ... ;

e) les œuvres de fiction ; mais, les éditions accompagnées d'éléments biographiques et/ou critiques sont considérées comme relevant de l'histoire littéraire et les ouvrages dont l'action est sise réellement en Bourgogne peuvent être des documentaires.

La Base bibliographique bourguignonne recense sélectivement

a) dans la presse quotidienne et hebdomadaire d'information générale, les articles à vocation biographique, commémorative, événementielle, historiographique ;

b) pour les personnalités migratrices, les faits et gestes se rapportant à leur passage ou leur séjour en Bourgogne.

5) Des principes de signalement

Le catalogage suit les règles ordinaires de catalogage et d'indexation ; les auteurs sont toutefois plus largement énumérés, les indexations sont construites en intégrant le code de classement.

N.B.

Le catalogue des éditions régionales est assuré par le Centre régional du Livre de Bourgogne.. Celui-ci gère par ailleurs deux dossiers de conservation partagée pour les périodiques et les personnalités régionales.